L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI 10 NOVEMBRE 1882.

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après la Salle formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le respect de leur art.
Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150.....RUE DU CANAL.....150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique 25 août—

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Remparts.
Elmai—1an D Ma r

LE PLUS BEAU STOCK
—DE—
LUNETTES
—ET DE—
LORGNONS,
A des prix modérés, reçus récemment de France.
De Magnifiques Verres à Lunettes.
E. CLAUDEL,
Opticien,
96 rue du Canal, près Camp
20 iv—1an

Poudre Levain
INFAILLIBLE
—DE—
PRESTON & MERRILL.
LE VRAI LEVAIN!

NON MELANGE. NON FALSIFIE.
PARFAITEMENT PUR, c'est la préparation la plus forte, la moins coûteuse et la plus saine pour faire le pain.
VENDU PAR TOUS LES GROCERS.
S. MENDELSOHN,
Agent pour Preston & Merrill, Bureau No 59 rue Bourbon.
12 janv—1an JAD

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17.....RUE BARONNE.....17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.

S.N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO
LE CLICHE CI-DESSUS EST LE MARQUE DU VERITABLE BV CELEBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
signé par MM. W. W. JOHNSON & CO., Ps. associés de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
entre les PREMIERES MAISONS de gros ouverte se vendent à la Nlle-Orléans.
déf 31—1 an

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE
ENTRE LE HAVRE ET LA NOUVELLE-ORLÉANS.
FLOTTE DE LA COMPAGNIE:
Dupuy-de-Lôme.....3,578 Tx | Normandie.....3,578 Tx
Paris.....3,578 Tx | Bordeaux.....3,578 Tx
Havre.....3,578 Tx | Marseille.....3,578 Tx
Nantes.....3,578 Tx.
PARIS, partira pour le Havre vers le 10 novembre, et sera suivi par le ROUEN, entre le 20 et le 25 novembre.
Billets de passage (entrepont) de la Nouvelle-Orléans au Havre, $40.
Billets d'aller et retour (entrepont), valables pendant six mois, $66.
Ordres pour billets de passage (entrepont) du Havre à la Nouvelle-Orléans, $30, payable d'avance.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin on café), lits, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.
Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.
Pour achats de billets, etc., s'adresser à
FORSTALL, ROSS & CLAYTON, 172 rue Commune.
12 janv

FRANTZ & OPITZ,
Coin des rues Royale et Bienville,
Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres
WALTHAM ET SUISSES.
Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'argenterie en argent massif et plaqué, des Claaux pour les danses, etc., etc.
Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.
Tous articles de Bijouterie faite sur commande. Diamants remontés selon les dernières façons.
M. B.—Il n'y a point de magasin à Canal-Street.
Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.
1er sept—6m

PHARMACIE DUCONGÉ.
39.....RUE DE CHARTRES.....39
NOUVELLE ORLEANS.
A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.
LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de:
MÉDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.
Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Ducongé.
Agence pour la vente du Willem's Dysentery Remedy.
1er sept 82—1an

VAPEURS.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant MERCREDI 15 nov à 8 h. A. M
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Capt. F. Kemble.
Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage —Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s adresser à
ALFRED MOULTON & CO
Rue Carondelet No 41.
4 mai—1an

THE CROMWELL LINE.
FOR NEW-YORK DIRECT
To sail on WEDNESDAY, 15 nov. at 8 A.M.
This line is composed of the following steamships:
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
The steamship
KNICKERBOCKER,
Capt F. Kemble,
will leave her warf, foot of Toulouse street.
INSURANCE BY THIS LINE 1/2 PER CENT
Cabin passage.....$40
Steerage.....20
Freight for Liverpool, Bremen, and Havre also by this line, and through bills of lading given for the same.
For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON & CO.
41 Carondelet street
4 mai—1an

MANDEVILLE et COVINGTON.
Steamer de la Malle des Etats-Unis
NEW CAMELIA.
SERVICE D'HIVER.
A PARTIR DU 1er NOVEMBRE 1882
Le steamer partira de Milneburg à l'arrivée du train quitant la gare de Mobile, au pied de la rue du Canal comme suit:
MARDI, JEUDI SAMEDI, à l'arrivée du train de Midi, de Midi, de 3 P. M.
Retour, laissera Old Landing:
LUNDI.....5 A. M.
MERCREDI.....7 A. M.
VENDREDI.....7 A. M.
S'arrêtant à tous les points intermédiaires.
Prix, chaque voyage, $1.
Fret reçu tous les jours à la gare des marchandises du Louisville et Nashville Railroad, au pied de la rue Girod.
1er nov—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. P. Muse, Commis.
Se reliant à Vicksburg à la ligne Parfitt pour les rivières Yazoo, Talahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St.-Louis.
Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN JANNEY, 106 rue Commune.
On signe des connaissements pour les stations sur le Vicksburg, Shreveport and Pacific Railroad au même taux que les autres bateaux.
11 sept—

Packet en haut de la Côte.
Trois fois par semaine.
Partant tous les MARDIS, JEUDIS et les SAMEDIS à MIDI,
Pour Donaldsonville et les débarcadères intermédiaires, le steamer
BELLE OF THE COAST.
P. A. Charlet, Capitaine, E. L. Nicolle, Commis, partira comme ci-dessus, descendant la côte tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES en plein jour.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord, ou à B. RIVET, sur la levée à la tête de la rue Douane,
ou au bureau de la Compagnie, rue du Camp No 46.
29 août—

Plaquemine.
Paquebot régulier, deux fois par semaine. Le bateau à vapeur de première classe
WHISPER,
J. A. COMSTOCK, capitaine.
Geo. M. Woods, commis.
Départs, tous les Lundis soirs à cinq heures, et tous les Vendredis matins à 11 heures, prenant le frêt et les passagers pour tous les atterrages de la côte jusqu'à Plaquemine.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à l'office de la ligne, sur la Levée, au pied de la rue Conti. 16sept—3m

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.
Les magnifiques navires de cette Ligne favorite, par le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:
FRANCE, P. de Hauterive, mercredi, 8 nov.
SAINT-GERMAIN, Delaplanc, Mercredi, 15 nov.
LABRADOR, Jousla, mercredi, 22 novembre.
Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe.....$60
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, $35, avec nourriture supérieure, comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBES,
Gallier Court, Lettre H
1 mai— Nouvelle-Orléans.

Ligne de Bordeaux.
COMPAGNIE BORDELAISE DE NAVIGATION A VAPEUR.
Les steamers de 1re classe de cette ligne partiront comme suit:
CHATEAU LAFITE, 4000 Tonneaux (neuf) vers le mercredi 15 novembre...
CHATEAU LEOVILLE, 4000 Tonneaux (neuf) vers le mercredi 22 novembre
1re Chambre, $60. Entrepont $35
F. Le Montanger, Funch, Edye & Co.,
46 Beaver Street, | 27 South William St.
Agt gén. pour passagers. | Agents généraux.
Agent à la Nouvelle-Orléans.
L. A. FOURNIER,
No 163 rue Gravier.
1er août— 1an

North German Lloyd.
STEAMERS ENTRE BREMEN ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA HAVRE SOUTHAMPTON ET HAVANE.
Les steamships de NORTH GERMAN LLOYD reprendront leurs voyages réguliers l'automne prochain, comme suit:
De Brême — A la Nlle-Orléans.
BRAUNSCHWEIG...12 Nov
PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans—Chambre, $150. Entrepont, $38.
De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême—Chambre, $150. Entrepont, $45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane—Chambre, $30. Entrepont, $15.
Les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
1 an, gratis.
N. B.—Notre agent pour le Texas, M. J. Waldo à Houston, est autorisé à contracter des ordres pour passage d'entrepont aux taux suivants:
De Brême à Galveston $38 00
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leur jour de départ et le prix du passage.
Des billets de passage de Brême, Southampton ou du Havre à la Nouvelle-Orléans sont émis par les soussignés.
Pour plus de détails s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Cie,
26 mai—1 an 42 rue de l'Union.
COMPAGNIE DE STEAMERS TRANS ATLANTIQUES DE CATALOGNE
ENTRE LA NLLE-ORLEANS, BARCELONE ET GENES, VIA LA HAVANE.
Les magnifiques vapeurs de 1re classe de la Compagnie de steamers transatlantiques de Catalogne, feront un service mensuel entre la Nlle-Orléans et les ports ci-dessus, de la manière suivante:
Départs de Barcelone:
Str. CASTILLA, 2300 tonneaux, vers le 15 oct
Str. JOSE BARO, 1600 tonneaux, vers le 15 oct
Str. SANTIAGO, 1700 tonneaux, vers le 15 nov
Pour Valencia, Malaga, Cadix, Santa Cruz de Ténérife, Puerto Rico, la Havane et la Nouvelle Orléans.
Départs de la Nlle Orléans.
Str. CASTILLA, 2,300 tonneaux, vers le 18 oct
Str. JOSE BARO, 1600 tonneaux, vers le 15 nov
Str. SANTIAGO, 1700 tonneaux, vers le 18 déc
Ils feront ensuite successivement des voyages mensuels.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, en de toucher à d'autres ports en Espagne pour y débarquer des passagers.
Pour de plus amples informations, s'adresser à
G. CORRAL & CO., Agents,
57 rue de la Douane, M. O.
27 août—3m

LIGNE ANCHOR
—DE LA—
Méditerranée à la Nlle-Orléans,
Le beau vapeur
"SCANDINAVIA"
de la ligne Anchor, partira de la Méditerranée à destination de la Nouvelle-Orléans au mois de mai. Les dates de ses départs sont: de Gênes, le 16; de Naples, le 20; de Palerme, le 24 courants. Il fera escale à Malaga s'il y trouve du fret.
Les importateurs feront bien de transmettre par le cable, sans délai, leurs ordres à leurs correspondants.
Un autre vapeur de la ligne suivra celui-ci de deux semaines après.
Pour de plus amples renseignements, s'adresser à
MM. FORSTALL, ROSS & CLAYTON,
172 rue de la Commune.
16sept—

CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.
VOIE FERRÉE
—ENTRE—
La Nlle-Orléans et Houston,
—COMPOSÉE—
DU CHEMIN DE FER MORGAN LOUISIANE ET TEXAS,
CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA LOUISIANE,
CHEMIN DE FER DU TEXAS ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

DEPARTS.	ARRIVÉES.
Nlle-Orléans 7h 42. M	Houston 6:45 A. M.
Houston ..10:30 P. M.	Nlle-Orléans 5:25 P. M

Chars dortoirs entre la Nlle-Orléans et San Antonio.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de l'endroit. Durée du voyage à Galveston par cette voie, 38 HEURES. Billets à vendre et chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magazine et Natchez.
C. A. WHITNEY & CIE,
17mai—1an Directeurs.

Chemin de Fer Pontchartrain.
HEURES DE DEPART ET D'ARRIVÉE.
MILNEBURG.
A partir de VENDREDI, 3 novembre, les trains partiront comme suit:
TOUS LES JOURS.

De la ville.	De Milneburg.
7:00 A. M.	6:30 A. M.
8:30 A. M.	7:50 A. M.
10:30 A. M.	9:15 A. M.
2:20 P. M.	11:10 A. M.
4:00 P. M.	1:50 P. M.
6:00 P. M.	3:00 P. M.
7:00 P. M.	4:30 P. M.
12:00	6:30 P. M.

Les trains partiront de la gare de la rue du Canal.
Les heures sont celles de la ville.
16 mai— J. T. HARAHAN, Président

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.
La route la plus courte et la plus rapide entre les villes de l'Est.
ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A NASHVILLE LOUISVILLE, MONTGOMERY, CINCINNATI, ST. LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG ET WASHINGTON.
TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE

	Depart.	Arrivée.
Express	7:00 a. m.	9:42 p. m.
Côte accomodation	3:27 p. m.	9:02 a. m.
Malle rapide	6:00 p. m.	9:22 a. m.

UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AUX VILLES DU NORD ET DE L'EST.
Des wagons de chasseurs sont ajoutés au train du samedi partant de la Nouvelle-Orléans à 8:45 P. M. et revent en ville par le train de 7:15 P. M.
Passez des billets, coin St Charles et Commune, J. W. SMITH, agent de tickets, où l'on peut s'assurer d'avance des place dans les sleeping cars.
De la Nlle-Orléans à à Bladon Springs, aller et retour $14 55.
JOHN KILKENY, assistant-agent-général pour les passagers.
J. H. SMITH, Agent pour les billets,
J. T. HARAHAN, Surintendant.
12 mai—

Grand Route de Jackson.
Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.
LIGNE "STANDARD GAUGE" ENTRE NORD ET LE SUD.
L'UNIQUE LIGNE faisant usage DES WAGONS DORTOIRS PULLMAN de la NLLE-ORLEANS JUSQU'A CINCINNATI, ST. LOUIS ET CHICAGO, sans changement de trucks.
UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK ET LES VILLES de l'EST.
L'UNIQUE ROUTE DIRECTE pour ST. LOUIS, CHICAGO et TOUS LES POINTS DU NORD ET DE L'OUEST. Plusieurs milles plus courte et plusieurs heures plus rapide que les autres lignes.
DOUBLE TRAINS QUOTIDIENS qui partent et arrivent à la gare de la rue Gallerie comme suit:

DEPART	ARRIVE
Express No 2...8:00 A. M	Malle No 1...7:00 A. M.
Malle No 3...5:30 P. M	Expr No 3 10:45 A. M

Nos 1, 2, 3 et 4 partent tous les jours.
Buffets des Malles, 24 rue de Comp. coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
W. COLEM, Agt. Gén. des Pass.
M. SHEAFE, Surintendant général.

Great Jackson Route.
Chicago, St. Louis & New Orleans R. R
The Standard gauge trunk line between the North and the South.
THE ONLY LINE running PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH from NEW ORLEANS TO CINCINNATI, ST. LOUIS AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE of trucks.
ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND BOSTON CITIES.
THE ONLY DIRECT ROUTE to ST. LOUIS, CHICAGO, and ALL POINTS NORTH AND WEST. Many miles shorter, and many hours quicker than any other route.
DOUBLE DAILY TRAINS leave and arrive at Gallipoe Street Depot, as follows:

	ARRIVE	ARRIVE
Express No 2	8:00 A. M	Malle No 1
Malle No 4	5:30 P. M	Express No 3

Nos 1, 2, 3 and 4 run daily.
Ticket office, 22 Camp street, corner Common
A. D. SHELDON Ticket Agent.
J. W. COLEMAN Acting Gen. Pass. Agent.
C. M. SHEAFE, General Superintendent

GRAND CHEMIN DE FER
Formant la malle des States-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
IL PART, partira du pied de la rue Le Chaux-Kiln, tous les jours, à HUIT HEURES A. M., et se rellera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algier à 9 h. 35 A. M.
Le frêt pour tous les points du bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute l'année.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Téche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Bienville. Le frêt pour ces points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "season tickets" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 9 heures du matin.
Billets "commutation"—50 milles pour $15.—Ces billets sont émis qu'en faveur des personnes à qui l'occupation juge convenable de se donner.
GEO. PANDELY,
Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.
Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.
OHAS. A. WHITNEY & CO. Agents.
A la station Terrebonne le chemin se relie chemin d'embranchement de Thibodaux, allant Thibodaux et Houma.

CHEMINS DE FER.

LA NOUVELLE LIGNE
Le Chemin de Fer du Texas et du Pacific
EST MAINTENANT OUVERT AU COMMERCE.
C'EST la ligne directe de la NOUVELLE-ORLEANS au NORD, à l'EST, à l'OUEST et au CENTRE, du TEXAS, et à tous les points de l'Arizona, le Vieux et le Nouveau-Mexique et la Californie.
L'express direct part de la Nouvelle-Orléans à 10 heures 20 minutes du matin.
Le convoi d'agrément part de la Nouvelle-Orléans à 4 heures 30 minutes de l'après-midi.
L'express direct arrive à la Nouvelle-Orléans à 11 heures du matin.
Pour l'achat des billets ou des renseignements de toute nature, s'adresser au No 47 de la rue St-Charles, coin Gravier; ou à la gare à l'extrémité de la rue Thalie.
A. S. GRAHAM,
Agent au Dépt des Billets,
F. CHANDLER,
Agent Général au Dépt des Passagers.
H. M. HOXIE,
31oct— V. P. Directeur des Traffics.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.
VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE
des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs, palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.
Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance et d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est.
Les trains de la voie du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, qui prolongé leur course jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.
Pour des mappes des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.
R. W. GILLESPIE.
Agent-Général du Sud, Nlle-Orléans, Lne.
J. G. WALLER,
Agent-Général du départ des passagers
14fév—1an Mobile Ala.

ANNUAL STATEMENT OF THE
New Orleans Insurance Co.,
for the year ending 31st of December, 1881.

Fire premiums	$285,620 68	
Marine premiums	73,924 07	
River premiums	32,776 02	
		$392,320 77
Add premiums earned from last year		102,601 26
		$494,922 03
Deduct—		
Premiums unearned	$87,982 10	
Return premiums	22,213 78	
Re-insurances	22 012 35	
		132,209 23
Net earned premiums		$362,712 80
Add—		
Interest, rents and salvages	$36,465 98	
Amount to credit of profit and loss	114,369 89	
		150,835 87
		$513,548 67
Deduct losses paid		
Fire	$119,457 82	
Marine	33,048 15	
River	31,169 95	
		$183,675 92
Rebate, agency, commissions, taxes, salaries, Board of Directors, general expenses	124,299 37	
Semi annual dividend of July, 1881	25,000 00	
Semi-annual dividend of December, 1881	25,000 00	
		357,975 29
		$155,573 38
Deduct—		
Claims adjusted and due	$11,623 83	
Claims not adjusted	21,200 00	
Claims doubtful	7,500 00	
Claims resisted	5,000 00	
		45,323 83
Net surplus		$110,247 55

The Company has the following assets:

Cash in banks	$43,197 61
United States 4 per cent. bonds	234,000 00
City real estate	79,440 00
First mortgage notes	101,390 00
Pledge notes	13,850 00
Loan on call	94,500 00
Bills receivable in settlement of premiums	17,103 42
New Orleans Water Works bonds	29,250 00
New Orleans City Railroad bonds	29,625 00
Levee Steam Cotton Press bonds	26,000 00
New Orleans and Pacific Railroad bonds	1,860 00
Louisiana Ice Manufacturing Company bonds	11,500 00
Battalion Washington Artillery bonds	500 00
City Railroad stock	1,732 50
State National Bank stock	642 50
Valette Dry Dock Company stock	3,000 00
Importers' bonded warehouse stock	875 00
New Louisiana Jockey Club stock	750 00
Suspense account	443 76
Premiums in course of collection	56,726 83
Due by agents and in course of transmission	27,315 66
	$774,712 28

LIABILITIES.

Capital stock	$500 000 00
Reinsurance reserve	87,983 10
Dividends unclaimed	4,394 77
Due other companies for reinsurances	1,761 03
Dividend for December, 1881	25,000 00
Claims as above	45,323 83
Surplus reserve	110,247 55
	$774,712 28

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
(Signed) J. TURER, President.
(Signed) J. W. HINCKS, Sec'y.
Sworn to and subscribed before me this 13th day of January, 1882.
(Signed) JAS. FARRAY, Notary Public.

We, the undersigned, special committee pointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to appraise the assets of said company, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, true and correct.
(Signed) A. SCHREIBER, ANT. CARRIERE, W. A. BELL, H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held n the 12th day of January, 1882, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of Five per cent. on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.
New Orleans, Jan. 13, 1882.
(Signed) J. W. HINCKS, Secretary.

Conseil de Direction.—MM.

Emile L Carrière,	Louis Bush,
J J Gibson,	G P Harrison,
B F Chambers,	D Fatio,
Gilbert H Green,	H E Shropshire,
M Schwabacher,	J A Phillips,
J A Lafaye,	J H Menge,
John T Moore, Jr,	P A Villermin,
Adolph Meyer,	George H Dunbar,
E L Forstall,	F G Ruast,
Joseph David,	J Heinsheim,
D A S Vaught,	R Beltran,
L Lacassagne,	Henry Lehmann,

Thos J Woodward.

ARTICLE SIX.
Les souscripteurs au capital social de cette compagnie paieront comptant du jour au jour dix dollars par action, et, pour les 90 pour cent restant, ils donneront leurs billets aimé échéances.
Quinze pour cent seront payés six mois après la date de l'organisation de la compagnie.
Vingt-cinq pour cent seront payés dix-huit mois après la date de l'organisation de la compagnie.
Vingt-cinq pour cent seront payés vingt-quatre mois après l'organisation de la compagnie.
Vingt-cinq pour cent seront payés trente-six mois après l'organisation de la compagnie.
Pour les souscriptions précédentes, des reçus non transférables, signés par le président et par le secrétaire, seront remis aux souscripteurs reconnaissant le montant payé comptant et les billets remis à la compagnie. Ces reçus seront rendus à la compagnie quand les certificats d'action seront émis, comme il y est pourvu dans cet acte.

CHARTE,
ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.
CE dix septième jour du mois d'octobre de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-deux, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent septième, pardevant moi, Théodule Bulison, notaire de la paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné à cet effet, et en présence des témoins ci-après nommés ainsi que le soussigné, ont comparu personnellement les parties qui signent plus bas, lesquelles déclarent que, s'appuyant sur les dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane, décrétées dans ce but, elles ont convenu, et par les présentes conviennent, en s'y engageant en leurs noms et aux noms de ceux qu'elles représentent, aussi bien qu'en nom des personnes qui pourront plus tard s'associer à elles et à leurs successeurs, de se constituer en corporation pour effectuer des assurances contre l'incendie et les risques de mer et de rivière, et d'autres assurances, en vertu des obligations, stipulations et réglements suivants, savoir:
ARTICLE PREMIER.
La dite corporation se fonde sous le nom et la désignation de "SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS", avec domicile dans la ville de la Nlle-Orléans. Elle commencera ses opérations dès qu'elle se sera conformée aux exigences de la loi. Sa durée sera de quatre-vingt-dix ans à partir de cette date, à moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt de la manière prescrite ci-après. Pendant toute le temps de son existence, elle jouira du droit de succession; elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, vendre ses propriétés dans l'Etat de la Louisiane et les faire procéder du nom de ladite corporation. Elle pourra posséder, recevoir, acheter, vendre, et transférer de tous autres façons, en son nom, des biens mobiliers et immobiliers. Elle nommera et dégagera tels administrateurs, officiers et employés que son bien-être et ses intérêts exigeront. Elle décrétera tels réglements et sous réglements qu'elle jugera propres à la bonne administration de ses affaires. Elle possédera et exercera généralement tous les pouvoirs et privilèges que la loi accorde aux corporations de cette nature. Le président, le vice-président, le dernier, son secrétaire sera la personne à laquelle seront servies les assignations, notifications et autres pièces judiciaires adressées à la corporation.
ARTICLE DEUX
Le but pour lequel la dite "Southern Insurance Company of New Orleans" est créée, et la nature des affaires qu'elle doit faire, sont indiqués ci-après:
1° Elle assurera contre les pertes ou dommages causés par le feu: les maisons de résidence, magasins, ouvroirs, ateliers à coton, et toutes autres bâtisses, de quelque nature qu'elles soient; ainsi que les meubles, marchandises et toutes autres propriétés quelconques.
2° Elle assurera les navires, bateaux à vapeur, marchandises, cargaisons, espèces, métaux précieux, commissions, profits, bénéfices de bateaux, traites ou autres créances, intérêts et prêts sur navires, et opèrera généralement toutes les assurances concernant les risques de mer, de terre et de transport.
La dite compagnie peut se faire réassurer contre tous les risques sur lesquels elle aura émis des assurances.
ARTICLE TROIS.
Le capital social de la compagnie est fixé à trois cent mille dollars, divisé en trois mille actions de cent dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière prescrite par l'article six de cet acte.
La compagnie est autorisée à commencer ses opérations dès que le capital social aura été souscrit et les obligations de lui remplies.
Le capital social de la compagnie peut être porté à une somme quelconque qui n'excédera pas un million de dollars, et ce, de la manière prescrite par l'article neuf de cet acte.
Aucun actionnaire ne sera responsable pour les contrats ou les fautes de cette corporation au delà de la balance qu'il devra encore à celle-ci sur les actions qu'il pourra posséder dans le capital social. Aucun vice de forme dans l'organisation de la compagnie ne pourra non plus lésiper de nullité le présent acte d'incorporation ni exempter aucun actionnaire à une responsabilité pécuniaire dépassant le montant de la balance qu'il pourra devoir encore à la compagnie sur ses actions.
ARTICLE QUATRE.
Tous les pouvoirs de la Compagnie seront exercés par un Conseil de Direction composé de douze membres au moins et de vingt-cinq membres au plus de la compagnie, lesquels seront élus au scrutin le premier lundi de décembre de chaque année. La première élection aura lieu le premier lundi de décembre 1882. A l'endroit que la Direction existante pourra désigner dans la ville de la Nlle-Orléans.
Avis de la dite élection sera donné quatorze jours auparavant au moyen d'annonces publiées dans deux journaux de la dite ville. La dite Direction nommera trois membres de la Compagnie pour présider cette élection et la dite élection, et dans le cas où un de ces inspecteurs refuserait ou manquerait d'agir en cette qualité, le président pourra nommer un autre inspecteur pour la remplacer.
Nul ne pourra être directeur de la Compagnie à moins d'être, au moment de son élection, et sera, durant son mandat, le détenteur en son nom personnel, ou en qualité d'agent, ou au nom de raison sociale dont il peut être membre, de plus actions et moins du capital social de la Compagnie.
Les directeurs constitueront la majorité (quorum) nécessaire pour délibérer et agir, excepté dans le cas où il s'agira d'élire les officiers de la Compagnie, circonstance où il faudra une majorité absolue de tout le Conseil de Direction.
Le Conseil de Direction ainsi élu entrera en fonctions le premier lundi de février qui suivra l'élection, et exercera son mandat jusqu'à ce que ses successeurs aient été élus et soient reconnus au mois de janvier qui suivra, à moins qu'ils ne soient remplacés par une pluralité des voix seront considérées comme élus et reconnus comme tels.
Dans le cas où l'élection n'aurait pas lieu au jour fixé à cet effet, le Président fera procéder à l'élection dix jours après celui où elle aurait dû s'abord se faire, et en donnera avis au moyen d'annonces dans un jour, ainsi que plus, publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Le Conseil de Direction, chaque année, à sa première réunion, excepté celle où il sera procédé à l'organisation conformément à l'article cinq de cet acte, élira un président et un vice-président qui seront ex-officio membres de la Direction et qui rempliront leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés par d'autres.
Le président devra présider toutes les réunions de la Direction et de la Compagnie, signer les polices et diriger les affaires de la Compagnie sous la surveillance du Conseil de Direction. Quand le président sera absent, le vice-président le remplacera.
Le Conseil de Direction est revêtu de pleins pouvoirs pour rédiger et voter tels réglements et sous réglements qu'il croira nécessaires pour la bonne administration de la Compagnie et de ses affaires. Il est bien entendu que les dits réglements et sous réglements ne seront ni illégaux ni à la lettre de cet acte d'incorporation ou aux lois de l'Etat. Ledit Conseil de Direction est en outre pleinement autorisé à procéder à tels autres actes qui pourront être nécessaires pour donner leur plein effet au but et aux fins que se propose la Compagnie. Il aura aussi le droit de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein.
Chaque actionnaire, aux élections, aura, par soumission ou par procuration, droit à un suffrage par action du capital social qu'il possédera, jusqu'à concurrence de quatre actions ou votes et plus de cinq actions. Aucun actionnaire ne pourra voter sur des actions qui lui auraient été transférées dans les trois mois précédant la dite élection.
ARTICLE CINQ.
Le Bureau de la Compagnie se composera d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de tels autres officiers que le Conseil de Direction jugera nécessaire.
Dans le but d'organiser la Compagnie, Ernest Miltenberger en sera le président et H. Gally le vice-président; ou toute autre personne éligible désignée composeront le premier Conseil de Direction. Tous exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et reconnus; ils sont revêtus de tous les droits et pouvoirs qui en font partie, et y pourront accomplir tous les actes, non stipulés dans la présente charte, qui seront nécessaires pour donner un plein effet aux fins de cette corporation.
Conseil de Direction.—MM.

Jules Aldigé,	H. Gally,
Theo. Brierre,	Chas. Lafitte,
W. A. Bell,	Pierre Pouts,
Ant. Carrière,	Ad. Schreiber,
C. T. Dugazon,	Chas. E. Schmidt,
D.